



Commission des stupéfiants**Cinquante-quatrième session**

Vienne, 21-25 mars 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes**Organisation des tables rondes des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions****Note du Secrétariat****I. Institution des tables rondes**

1. Le Conseil économique et social a, par sa décision 2010/244, adopté l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission des stupéfiants, dont le sujet du débat thématique devait encore être arrêté.

2. À la suite de la partie principale de la cinquante-troisième session de la Commission, en mars 2010, le bureau élargi de cette dernière a examiné les moyens d'améliorer le débat thématique afin de le rendre plus efficace, ciblé et interactif. Il a analysé un certain nombre de propositions et de points de vue présentés par les groupes régionaux et les États lors des réunions qu'il a tenues le 17 juin et le 25 août 2010. Lors de sa réunion du 25 août 2010, il est convenu de créer un groupe de travail intersessions informel chargé de se pencher sur la manière dont le fond et la forme du débat thématique pouvaient être modifiés. Lors de sa réunion du 25 octobre 2010, il a approuvé les recommandations du groupe de travail informel et a invité chaque groupe régional à communiquer au Président de la Commission le sujet choisi par lui pour sa table ronde.

3. Selon ces recommandations, le bureau élargi de la Commission est, à sa réunion du 26 novembre 2010, convenu de ce qui suit:

a) Au lieu d'un débat thématique, il serait organisé cinq tables rondes, trois lors de la cinquante-quatrième session et deux lors de la cinquante-cinquième;

* E/CN.7/2011/1.



b) Les trois tables rondes de la cinquante-quatrième session auraient lieu l'après-midi, deux pendant le temps alloué à la séance plénière et une en parallèle, pendant le temps alloué au Comité plénier, avant l'examen des projets de résolutions;

c) Chaque table ronde durerait une heure et demi; et

d) Les tables rondes seraient ouvertes à tous les États Membres et compteraient 10 participants principaux (deux par groupe régional).

4. À la reprise de sa cinquante-troisième session, le 2 décembre 2010, la Commission a fixé l'ordre du jour provisoire révisé de sa cinquante-quatrième session, y compris les thèmes des tables rondes proposés par les groupes régionaux, et l'a transmis au Conseil économique et social dans un projet de décision qui figure dans le rapport sur la reprise de sa cinquante-troisième session (E/2010/28/Add.1, chap. I, projet de décision).

5. On trouvera le projet de programme de travail des tables rondes à l'annexe II du présent document. Les dispositions relatives à l'organisation du débat thématique ont été approuvées par le bureau élargi de la Commission à sa réunion du 26 novembre 2010.

II. Organisation des tables rondes

Thèmes des tables rondes

6. Les thèmes des trois tables rondes de la cinquante-quatrième session de la Commission seront les suivants:

a) Coopération régionale et internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue et son lien avec la criminalité organisée;

b) Placer le principe de la responsabilité commune et partagée au cœur de la coopération internationale pour relever les défis posés par le problème mondial de la drogue, conformément aux conventions et déclarations pertinentes des Nations Unies;

c) Moyens d'aborder des problèmes de santé publique et de sécurité importants, tels que les comportements addictifs des jeunes et la conduite automobile sous l'emprise de la drogue.

7. Les thèmes des deux tables rondes de la cinquante-cinquième session seront les suivants:

a) Lutte contre les stupéfiants et principe de la responsabilité commune et partagée: possibilités et défis;

b) Mesures visant à empêcher le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes des circuits de distribution nationaux, notamment en renforçant les partenariats avec le secteur privé.

Structure et organisation

8. La structure et l'organisation des tables rondes sont indiquées à l'annexe I du présent document.

9. La répartition des sièges entre les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sera décidée après le 15 février 2011, lorsque les États Membres auront fait savoir à quelles tables rondes ils souhaitent participer.

Programme de travail et calendrier

10. On trouvera le projet de programme de travail et le calendrier des tables rondes de la cinquante-quatrième session à l'annexe II du présent document.

Liste des orateurs

11. Il n'y aura pas de liste des orateurs. Les délégations qui souhaiteront intervenir devront demander la parole au Président de leur table ronde.

Durée des interventions

12. Vu la durée de chaque table ronde, il ne devrait pas y avoir de déclaration préparée ou nationale et il est recommandé que les interventions se limitent à trois minutes et prennent la forme d'un dialogue, de questions ou de commentaires sur le sujet traité afin de favoriser le débat et l'échange de connaissances et de données d'expériences.

Présidence des tables rondes

13. Les tables rondes seront présidées par un membre du Bureau de la Commission. Le Président de la Commission, en consultation avec le Bureau ou le bureau élargi, selon qu'il conviendra, sera libre de décider d'autres dispositions à prendre à cet égard.

Déclarations liminaires

14. Le Président de chaque table ronde ouvrira les débats et fera une brève déclaration liminaire. Le Secrétariat pourra être invité à faire également une brève déclaration liminaire.

Présentation des conclusions des débats

15. Le Président de chaque table ronde résumera, à titre personnel et avec l'aide du Secrétariat, les points clefs des débats et les présentera en séance plénière avant la clôture de la session de la Commission en cours.

Annexe I

Structure et organisation des tables rondes qui se tiendront lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission des stupéfiants

A. Participants

1. La participation aux tables rondes sera ouverte aux États membres et aux observateurs, comme suit:

- a) Représentants des États membres de la Commission;
- b) Observateurs:
- i) Représentants des États non membres de la Commission qui sont Membres de l'ONU;
- ii) Personnes représentant d'autres délégations dotées du statut d'observateur permanent auprès de l'ONU;
- iii) Personnes représentant des entités du système des Nations Unies;
- iv) Personnes représentant des organisations intergouvernementales;
- v) Personnes représentant des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Nombre et répartition des participants

2. Les participants seront au maximum 74, répartis comme suit:

a) *Dix représentants des États Membres comme participants principaux.* Ce groupe sera constitué de deux représentants par groupe régional, afin d'assurer la représentation de tous les groupes régionaux à chaque table ronde et de favoriser un débat plus ciblé;

b) *Cinquante-neuf sièges supplémentaires au maximum pour les États Membres.* Compte tenu du nombre des États Membres de l'ONU, le nombre des participants à chaque table ronde sera en principe réparti entre les États des différents groupes régionaux comme suit:

- i) Groupe des États d'Afrique: 17;
- ii) Groupe des États d'Asie: 16;
- iii) Groupe des États d'Europe orientale: 7;
- iv) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes: 10;
- v) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États: 9.

c) *Quatre sièges au minimum pour les observateurs.* À chaque table ronde devraient participer au minimum quatre participants représentant des observateurs (délégations dotées du statut d'observateur permanent auprès de l'ONU, entités du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations

non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social). Le nombre d'observateurs pourra être porté à huit au cas où les États Membres ne demanderaient pas la totalité des 59 sièges supplémentaires mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus. Le président de chaque table ronde accordera la parole aux observateurs conformément aux règlements pertinents et à la pratique établie;

d) *Un siège pour le Secrétariat.* L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime disposera d'un siège à chacune des tables rondes et aidera le président à en établir les conclusions.

B. Autres dispositions concernant l'organisation

3. Les États Membres de l'ONU qui ne sont pas membres d'un groupe régional, de même que les observateurs, pourront participer à différentes tables rondes, après consultation avec le Président de la Commission et/ou les présidents des tables rondes en question, selon qu'il conviendra.

4. Les représentants de tous les États Membres intéressés pourront assister aux tables rondes et en suivre les débats. Cinquante sièges au total seront disponibles à cette fin.

5. Dix sièges au maximum seront à la disposition des observateurs de délégations dotées du statut d'observateur permanent auprès de l'ONU, d'entités du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour qu'ils puissent assister aux débats des tables rondes.

6. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 ci-dessus, le président de chacun des groupes régionaux communiquera au Président de la Commission des stupéfiants, avant le 15 février 2011, la liste des États de sa région qui participeront à chaque table ronde.

Annexe II

Projet de programme de travail des tables rondes

Cinquante-quatrième session, 21 mars 2011

<i>Date et heure</i>	<i>Salle de conférence M2</i>	<i>Salle de conférence M3</i>
Lundi 21 mars		
	<i>(séance plénière suspendue)</i>	<i>(réunion du Comité plénier suspendue)</i>
	<i>Point 5</i>	<i>Point 5</i>
15 heures-16 h 30	Table ronde sur le thème a) Coopération régionale et internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue et son lien avec la criminalité organisée	Table ronde sur le thème b) Placer le principe de la responsabilité commune et partagée au cœur de la coopération internationale pour relever les défis posés par le problème mondial de la drogue, conformément aux conventions et déclarations pertinentes des Nations Unies
16 h 30-18 heures	Table ronde sur le thème c) Moyens d'aborder des problèmes de santé publique et de sécurité importants, tels que les comportements addictifs des jeunes et la conduite automobile sous l'emprise de la drogue	